

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 16 mars 2021 à 19h30

Étaient présents : Mmes et MM. Jean-Luc ANDRE, Eric BELLOLI, Antoine CHAUVET, Audrey COMBET, Marie-Hélène DULAC, Olivia NARDIN, Amélie MILLERET, Daniel PELLISSIER, Jean-Marc PELLISSIER, Chantal PITHOUD, Patrick PROVOST, Nathalie VERGNE.

Absents : Patrick CHABERT (procuration à JM PELLISSIER), Bernard CHENE (procuration à P PROVOST), Kenty BLANC, Reine COURT, Raymonde REY (excusés)

Le Procès-verbal de la séance du 18/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

VALIDATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION : suite au travail effectué pour recenser les différents chemins, routes et espaces verts qui vont faire l'objet d'une consultation, le Conseil Municipal fait le point sur les listes présentées et mandate la commission Travaux pour valider le dossier final des consultations.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON HIVER 20/21 : après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose une rencontre avec MM. COLOMBANI et DELACOSTE avant de prendre toute décision quant aux demandes formulées par St François Labellemontagne par courrier du 15/02/2021. Une subvention exceptionnelle de 2.808 € est accordée au Club des Sports pour la prise en charge des frais de secours de janvier 2021. Le Conseil souhaite avoir des éléments financiers quant aux aides obtenues avant de se prononcer sur les prises en charge financières.

BUDGET BALNEO : Le Conseil Municipal prend note de la demande de M. le Préfet de Savoie concernant la délibération de suppression du budget annexe de la balnéo, et décide à l'unanimité de conserver un budget annexe, conformément à la réglementation. Ce budget comprendra désormais toutes les écritures comptables pour les centres de balnéo et sportif des Longes, objets d'une DSP commune.

REGULARISATION DES CHEMINS SUR MONTAIMONT : M. le Maire rappelle la procédure engagée pour la régularisation de l'emprise des chemins de Bonvillard et présente le plan établi par Mesur'Alpes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition à l'amiable, à titre gratuit, de l'emprise des chemins, propose d'acquiescer les délaissés des parcelles concernées au prix de 3 € le m². Le Conseil approuve également le devis établi par la Sarl Jacquinet pour la régularisation du chemin du hameau « le Bigot » et l'acquisition à titre gratuit de l'emprise de ce chemin.

REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIES COMMUNALES SUR MONTGELLAFREY : Suite à la Déclaration d'Utilité Publique sur l'ensemble des voiries communales à régulariser, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de régularisation foncière des voies communales, valide le dossier d'enquête parcellaire pour partie des voies N° 3, 7 et 8 et pour les voies 2, 9, 10 et 11, décide de procéder à l'acquisition des emprises à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement.

ESPACE VALLEEN 2021/2027 : La Collectivité avait intégré en 2015 le programme espace valléen avec la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, un nouveau dispositif étant en place pour la période 2021/2027, le Conseil souhaite à l'unanimité continuer sa collaboration avec la CCVA. Les actions seront à définir ultérieurement.

HOTEL BEAUSEJOUR : M. le Maire rappelle au Conseil les différents contrats qui unissent la Commune au gérant de l'hôtel Beauséjour à Montaimont. Le Conseil regrette que cet établissement ne soit pas suffisamment ouvert et ne souhaite pas donner suite pour le moment à la demande de changement des radiateurs. Le Conseil demande à ce que l'indexation du loyer soit appliquée et précise qu'un nouveau bail sera rédigé conformément à la réglementation en vigueur.

FIBRE – TRAVAUX SERFIM : Dans le cadre du marché départemental de développement de la fibre, le cabinet SERFIM a envoyé des conventions pour le passage de la fibre dans certains bâtiments publics. Mais depuis l'envoi de la convocation un courrier de cette société est parvenu à la Commune l'informant que le marché lui avait été retiré. Il n'est donc plus nécessaire de délibérer.

PISTE LUDIQUE VTT : M. le Maire rappelle la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre de ce projet de piste VTT et le marché accordé pour sa réalisation. Après vérification il semble qu'une erreur ait été commise dans la procédure d'attribution. Le Conseil décide à l'unanimité de déclarer sans suite la procédure de consultation et de retirer le marché accordé pour la réalisation de la piste VTT.

FINANCES : L'ensemble des budgets 2020 a été envoyé avec la convocation mais compte tenu de l'heure tardive, leur étude fera l'objet d'une prochaine séance. M. le Maire informe le Conseil que compte tenu de la crise sanitaire, le foyer logements du Roc Noir sont très peu loués cet hiver et qu'il est nécessaire d'accorder une subvention de 20.000 € au budget CCAS pour le règlement des factures en cours, proposition acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil :

- Charge les élus de Montgellafrey d'étudier la demande de l'ONF pour inclure des parcelles supplémentaires dans la forêt soumise.
- Prend connaissance des bilans financiers concernant le refuge de la Grande Léchère et la Maison des Enfants pour 2020, les rapports d'activité du SDES 2018 et 2019
- Prend note qu'une révision allégée du PLU, évoquée lors de la réunion fin janvier avec la DDT et le SPM, pourra être sollicitée pour le projet immobilier de la Vigie. M. CHAUVET souhaite suivre avec attention le projet en lien avec la commission urbanisme.
- Valide la fiche actions de la SAE pour l'harmonisation des baux pour un montant de 4.382€, subventionnable à 80% soit 876 € à la charge de la Commune.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 18 mars 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

